



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES
**INGÉNIEUR·E CHARGÉ·E DES SYSTÈMES ET DE LA SÉCURITÉ
INFORMATIQUES (ITSSE)**

Recrutement international

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il dispose également de bureaux régionaux aux Fidji, aux Îles Salomon, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 160 personnes travaillent pour le PROE, qui dispose d'un budget annuel d'environ 41 millions d'USD pour l'année 2024.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités du Pacifique insulaire en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

Membres

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes du Nord
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et cinq États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie
- France
- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni
- États-Unis

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux aider ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniques et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques.
- **Objectif régional 2** : les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients.
- **Objectif régional 3** : les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution.
- **Objectif régional 4** : les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1** : le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux ;
- **Objectif organisationnel 5** : le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

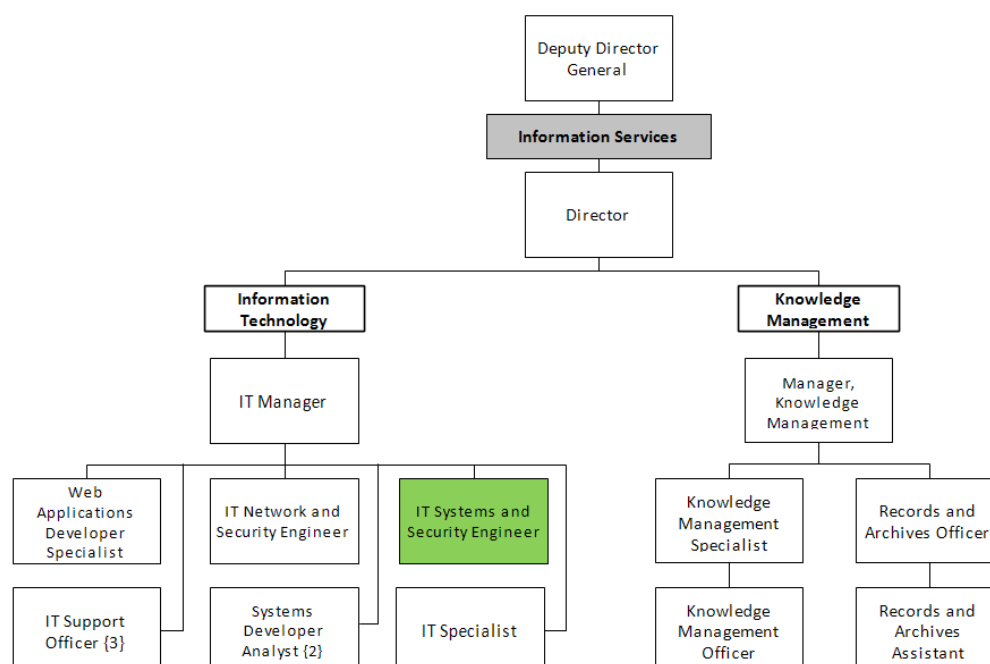
Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre valeurs simples :

- Nous valorisons l'**environnement**
- Nous valorisons notre **personnel**
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité
- Nous valorisons l'**intégrité**

B. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Ingénieur·e chargé·e des systèmes et de la sécurité informatiques
Département :	Services informatiques- Gouvernance et opérations
Équipe :	Technologies de l'information (TI)
Sous la responsabilité de :	Directeur des technologies de l'information (ITM)
Responsable de : (Effectif total du personnel)	S.O.
Objectif du poste :	<p>Ce poste vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir et gérer l'architecture et la sécurité des systèmes informatiques du PROE. ▪ Gérer et surveiller les installations de systèmes et d'applications. ▪ Définir des stratégies, des politiques et des procédures en matière de systèmes informatiques et de sécurité pour la continuité des activités et la reprise post-catastrophe. ▪ Assurer la formation et la sensibilisation, l'assistance technique et le soutien pour le portefeuille de systèmes de l'organisation.
Date :	December2024

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats

Le poste d'**Ingénieur-e chargé-e des systèmes et de la sécurité informatiques (ITSSE)** englobe les principaux domaines de résultats suivants :

1. Conception et mise en place de l'architecture des systèmes informatiques et de la sécurité pour les mises en œuvre sur site et en nuage.
2. Appui et administration de haut niveau pour les systèmes informatiques et les applications, et solutions de cybersécurité.
3. Renforcement des capacités et formations
4. Conseil et appui technique

Les exigences relatives aux principaux domaines de résultats susmentionnés sont brièvement décrites ci-après.

Responsabilités du ou de la titulaire du poste	Indicateurs de bonne performance
<p>1. Conception et mise en place des systèmes informatiques et de l'architecture de sécurité pour les déploiements sur site et en nuage</p> <p>a) Élaborer et mettre en œuvre une architecture de systèmes informatiques évolutifs, fiables et à haute disponibilité, conforme aux besoins de l'organisation et aux meilleures pratiques en vigueur dans le secteur.</p> <p>b) Rechercher et définir les nouveaux besoins opérationnels et proposer des solutions innovantes pour mettre en œuvre ou améliorer les capacités et les performances des systèmes informatiques existants.</p> <p>c) Trouver et concevoir des solutions appropriées en matière de sécurité et de performance des systèmes, ainsi que de surveillance et de production de rapports.</p> <p>d) Définir et examiner la base de référence des systèmes et les paramètres de surveillance et d'amélioration.</p> <p>e) Créer et maintenir les politiques des systèmes en matière de sécurité, de réponse aux incidents et de gestion des risques, ainsi que les procédures et protocoles opérationnels standard.</p> <p>f) Concevoir et tenir à jour des plans de reprise post-catastrophe et de continuité des activités pour les systèmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'architecture des systèmes et de la sécurité est tenue à jour, robuste, évolutive et offre une haute disponibilité et une intégration sans accroc. • Les systèmes et applications du PROE sont sécurisés, font l'objet de contrôles et offrent des performances optimales. • L'intégrité et la sécurité des données sont préservées. • Un plan de reprise post-catastrophe entièrement opérationnel est disponible pour les systèmes informatiques et fait l'objet de tests réguliers. • L'intégration et l'interopérabilité des systèmes et des applications sont maintenues. • Un cadre de sécurité adéquat est adopté et des solutions sont en place pour protéger l'infrastructure numérique et les données du PROE. • Une réponse efficace et judicieuse est donnée aux incidents.
<p>2. Appui et administration de haut niveau pour les systèmes informatiques opérationnels et de communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les serveurs de l'organisation sont bien pris en charge, entretenus et sauvegardés.

<ul style="list-style-type: none"> a) Superviser et maintenir les serveurs virtuels, physiques et en nuage afin qu'ils offrent une sécurité, une fiabilité et des performances optimales. b) Administrer et fournir un appui pour les équipements informatiques, le diagnostic et la résolution des pannes, ainsi que la maintenance de routine des systèmes informatiques critiques. c) Mener régulièrement des contrôles de sécurité et des évaluations des vulnérabilités. d) Administrer et maintenir les sauvegardes de routine du système. e) Collaborer avec le personnel informatique et les fournisseurs pour veiller à la conformité des systèmes et à leur efficacité opérationnelle. f) Maintenir une documentation détaillée sur les systèmes (conception, configurations, plans de maintenance et de remplacement). g) Veiller à la visibilité et à la surveillance permanentes des systèmes pour détecter les failles de sécurité ; la réponse aux incidents est exécutée de manière efficace et en temps utile. h) Garantir que les outils de TI utilisés au PROE sont de dernière génération ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes opérationnels et de communication offrent des performances optimales, sont à jour, sécurisés et conservent toute leur pertinence. • Les communications de téléconférence vidéo et vocale, ainsi que les communications téléphoniques du système PABX, fonctionnent efficacement et sont régulièrement contrôlées et mises à jour. • Les systèmes et solutions du PROE emploient les dernières technologies éprouvées. • Les centres de données du Centre technique et de formation (TEC) et du Centre océanien sur les changements climatiques (PCCC) sont parfaitement fonctionnels, entretenus et administrés.
<p>3. Renforcement des capacités et formations</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Préparer des supports de formation et de cours à destination des membres du personnel et des parties prenantes pour la formation en ligne via la plateforme eLearning. b) Dispenser des orientations et une formation aux utilisateurs finaux pour toutes les améliorations modifiées et nouvelles apportées aux systèmes. c) Dispenser une formation aux technologies de l'information aux participants des pays Membres dans le cadre d'activités de projet approuvées et financées. d) Favoriser l'adoption d'une culture de la sécurité en mettant en œuvre des moyens innovants pour renforcer les compétences du personnel et sa sensibilisation à la sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les formations sont préparées et dispensées pour le personnel du PROE ou les participants des pays Membres, comme convenu ; • Les compétences du personnel en matière de cybersécurité s'améliorent. • Le personnel et les parties prenantes font une utilisation acceptable, efficace et sécurisée des systèmes informatiques. • Le service informatique du PROE se tient au courant des nouvelles technologies et applications de serveur.

<p>4. Conseil et appui technique</p> <p>a) Rechercher et évaluer les nouvelles technologies et applications de serveurs, et formuler des recommandations sur des solutions viables au profit du PROE.</p> <p>b) Fournir des conseils techniques et un appui au gestionnaire du Service informatique concernant les plans et le budget de renforcement et de maintenance des systèmes.</p> <p>c) Participer aux instances et aux groupes de travail régionaux pour renforcer le développement des technologies numériques et contribuer aux axes prioritaires du PROE.</p> <p>d) Fournir des services d'assistance aux utilisateurs finaux de premier ordre au personnel du PROE et aux utilisateurs autorisés des systèmes.</p> <p>e) Veiller à ce que le PROE ait recours aux meilleurs fournisseurs de services de TI disponibles et à ce qu'un niveau de service élevé et constant soit maintenu tout au long des contrats qui peuvent être gérés par le PROE ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des conseils utiles sont dispensés, et un appui et une assistance efficaces sont assurés pour toutes les questions relatives aux technologies numériques. • Des recommandations sont régulièrement fournies au gestionnaire des Services informatiques sur les mises à niveau de l'infrastructure et des applications du réseau et des serveurs. • Participation active et constructive aux groupes de travail, forums et services d'assistance sur les questions relatives aux TIC ; • Les fournisseurs de services de TI sous contrat avec le PROE lui fournissent le plus haut niveau de service et de soutien.
---	---

Remarque

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son ou sa titulaire et par le gestionnaire, dans le cadre du Système d'amélioration des performances.

Cette section peut être insérée directement dans le plan d'amélioration des résultats personnels.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Maintenir et soutenir une infrastructure de systèmes sécurisée pour prendre en charge tous les types de communication de données, compte tenu de la multitude de technologies en jeu et de la nécessité de disposer de solides compétences dans chacune d'entre elles.
- Assurer une large disponibilité de l'infrastructure informatique, contrôler la sécurité et les performances des systèmes informatiques, les tendances actuelles et l'émergence d'activités cybercriminelles.

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
Externe <ul style="list-style-type: none">• Pays Membres• Organisations nationales, régionales et internationales• Prestataires de services de TI	<ul style="list-style-type: none">• Programmes d'assistance/de soutien/de formation• Communications/négociations/transactions commerciales/systèmes d'échange• Communications/appui
Interne <ul style="list-style-type: none">• Conseil exécutif• Équipe de direction• L'ensemble du personnel	<ul style="list-style-type: none">• Service/rapports/communications• Conseil/support/assistance• Demandes de renseignements/problèmes de personnel

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- peut approuver le budget des TI conformément à la délégation financière pour les conseillers en l'absence du responsable des TI ;
- peut rechercher des possibilités de financement pour les activités du programme de travail

Profil personnel

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité (ce qui ne correspond pas nécessairement aux compétences maîtrisées par le ou la titulaire actuel·le du poste). Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

Qualifications

Indispensables

1. Avoir obtenu au minimum un diplôme de licence en informatique, ou dans un domaine connexe, assorti d'une expérience professionnelle pertinente appliquée en sus de l'expérience minimale exigée. (Des certifications professionnelles pertinentes en sciences informatiques accordées par Microsoft, Linux, CompTIA ou CISCO sont un atout).

Connaissances et expérience

Indispensables
2. Avoir au moins dix ans d'expérience professionnelle pertinente dans la conception, la mise en œuvre et le soutien de réseaux, ainsi que dans les systèmes, la conception et la gestion de serveurs, dont au moins sept ans en tant que conseiller principal, de préférence dans la région du Pacifique insulaire
3. Excellente expérience pratique de la virtualisation VMware, des technologies de Microsoft Office Cloud et Server, des technologies VOIP, d'Enterprise Linux, des technologies SAN, de la mise en réseau TCP/IP, des solutions de sécurité de réseaux, de la création de scripts dans PowerShell ou d'autres langages de programmation, de la sauvegarde et de la reprise après sinistre et d'autres systèmes informatiques
4. Solides compétences en conseils stratégiques, établissement de rapports et analyse, et capacité avérée à motiver des équipes et à établir puis mettre en œuvre des objectifs fixés dans des plans de travail
5. Excellentes connaissances des questions et des défis acceptés et émergents en matière de technologies de l'information dans les îles du Pacifique, avec une excellente compréhension et appréciation de l'éthique, des valeurs et des priorités environnementales
6. Excellente expérience en matière de renforcement des capacités, y compris la conception et la réalisation de programmes de formation sur les systèmes de TI dans un environnement d'équipe pluridisciplinaire et multiculturel
7. Excellentes compétences en communication, à l'oral comme à l'écrit, mais aussi une très bonne présentation, d'excellentes compétences relationnelles, et la capacité d'entretenir des relations efficaces au sein d'un groupe de personnes diversifiées

Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"> • Grappes de serveurs et haute disponibilité des serveurs • Matériel de serveur d'entreprise (HP) • Systèmes d'exploitation d'entreprise (Microsoft Server et CentOS Linux) • Solutions de sécurité d'entreprise (cloud, sur site) • Informatique virtualisée (cloud, sur site, bureau) • Maitriser Microsoft Office 365 • Technologies Microsoft (Exchange, Active Directory) • Pare-feu WatchGuard • Systèmes PABX avec voix sur protocole IP (VOIP)
---------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Cryptographie • Compétences en préparation de rapports • Excellentes capacités communicationnelles (à l'oral comme à l'écrit) • Anglais courant • Capacité à établir des priorités • Renforcement d'équipes • Volonté d'amélioration continue • Compétences interpersonnelles et sensibilité culturelle • Adaptation à différents programmes
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> • Technologies de scripts (PowerShell, PHP) • Réseau de stockage — SAN (Fiber Channel et iSCSI) • Flexibilité d'approche • Cadres et solutions de sécurité des TIC
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • HTML, JavaScript • Systèmes de gestion de contenu (Drupal) • Enjeux environnementaux dans la région du Pacifique insulaire
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du PROE • Programmes de travail du PROE

Comportements essentiels

Il est attendu des membres du personnel du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, lesquels revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

Modification de la description de poste

Des modifications dans la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

Lieu d'affectation : Apia, Samoa.

Durée : le mandat est d'une durée initiale de trois ans et peut être renouvelé pour une nouvelle période de six ans maximum, sous réserve de la confirmation des programmes et activités du PROE, de la disponibilité des fonds et des résultats obtenus au cours du mandat initial.

Salaire : le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 11 du barème des traitements du PROE. Le salaire de départ sera de 36 326 DTS par an. Il équivaut actuellement à 138 632 tālās du Samoa par an. Après confirmation de la période d'essai, ce salaire passera à 40 867 DTS, soit l'équivalent de 155 961 SAT par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis.

Indemnité différentielle du cout de la vie : une indemnité différentielle du cout de la vie s'élevant à 4 770 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu-e. Actuellement, l'équivalent en tālās du Samoa s'élève à 18 203 SAT par an. L'indemnité différentielle du cout de la vie correspond à la différence du cout de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur indépendant.

Ajustements : les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en tālās du Samoa et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tālā (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en équivalent SAT.

Mandat : pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu-e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. L'offre de recrutement n'est confirmée qu'après avoir reçu un examen médical satisfaisant comprenant une vaccination complète contre la COVID-19, un extrait de casier judiciaire vierge et des documents officiels certifiés, parmi lesquels vos qualifications. La confirmation de recrutement est soumise à une période probatoire de six mois.

Une affectation peut être résiliée : i) à l'expiration de la période désignée ; ii) suite à la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties ; iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ; iv) à la suite d'un renvoi pour raison disciplinaire, avec ou sans préavis.

Évaluation des performances : l'évaluation des performances annuelles repose sur le Système d'amélioration des résultats personnels du Secrétariat.

Âge de la retraite : l'âge de la retraite du PROE est fixé à 65 ans.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de déménagement : le PROE peut prendre en charge certains frais d'affectation et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières des Samoa, comme les frais de voyage ou de

logement du candidat ou de la candidate retenu-e et des personnes à charge qui l'accompagnent entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de six mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu-e et chaque membre de sa famille.

Indemnité d'installation : un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Au cours actuel, ceci équivaut à 4 198 SAT.

Hébergement provisoire et assistance : à leur arrivée à Apia, le ou la candidat-e retenu-e et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le ou la candidat-e retenu-e bénéficiera d'une aide pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

Privilèges et immunités : la rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les six mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : le candidat ou la candidate retenu-e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé. Pour les postes de projet, une fois le projet réalisé.

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Indemnité pour frais d'étude : les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : il est prévu de prendre en charge un billet d'avion aller-retour en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Apia pour : i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas au Samoa ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l'époux-se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Aide au logement : le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de 2 850 SAT par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : des dispositions existent pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour les membres du personnel obligé-es de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : l'ensemble des membres du personnel sont couvert-es par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : l'ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : l'ensemble des membres du personnel est tenu de contribuer au Fonds national de prévoyance du Samoa. Un expatrié ou une expatriée recruté-e à l'étranger aura la possibilité de cotiser à une caisse de retraite locale ou de choisir un autre fonds reconnu dans son pays d'origine pour sa cotisation à la retraite. Le PROE versera le salaire minimum légal de base au Fonds national de prévoyance du Samoa ou à un autre fonds désigné approuvé. Pour le Samoa, le taux est actuellement de 10 %.

Paiement de la gratification : les citoyens du Samoa auront droit à une gratification équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé. Pour les postes de projet, une fois le projet réalisé.

Formation et perfectionnement

les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux-se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié-e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié-e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ;
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l'étranger, qui n'est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : la nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. Le formulaire de candidature dûment complété, pouvant être téléchargé dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ; ne faites PAS référence à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération) ;
2. Un CV détaillé.

Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

ENVOI DES CANDIDATURES :

- a) **PAR COURRIEL (OPTION PRÉFÉRÉE)** : L'objet de l'e-mail devra clairement spécifier « **Candidature pour le poste d'Ingénieur-e de l'appui aux réseaux et systèmes informatiques** ». Il doit être envoyé à l'adresse recruitment@sprep.org OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : la candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général, PROE, P.O. Box 240, Apia ou par fax au numéro (685)20231 avec la mention suivante mise en évidence : « **Candidature pour le poste d'Ingénieur-e de l'appui aux réseaux et systèmes informatiques** ».

Pour en savoir plus sur le PROE et ses travaux dans la région, consultez le site internet du PROE : www.sprep.org

Pour toute autre question, veuillez contacter M^{me} Olivia Hogarth au numéro (685)21929 ext. 285, ou par courriel à l'adresse oliviah@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 31 janvier 2025. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi